Arrondissement de Draguignan

MAIRIE DE CLAVIERS 83830 CLAVIERS

Tél: 04.94.76.62.07

Fax: 04.94.76.75.74

Arrêté d'interdiction Temporaire de Stationnement - élagage montée St Sylvestre

N° 05/2023

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ; Considérant que le stationnement doit être interdit sur la montée St Joseph le 25/01/2023 toute la matinée

ARRÊTÉ:

<u>Article 1</u>: Le stationnement est temporairement interdit sur la montée St Joseph, le mercredi 25 janvier 2023 de 8 h à 12 h pour élagage des mûriers platanes par le service technique de la mairie de Claviers.

<u>Article 2</u>: Les termes du présent arrêté seront affichés sur sites par le service technique de la Mairie, et des barrières de signalisation seront installées pour délimiter la zone d'interdiction.

<u>Article 3</u>: Le Maire, et le Garde-Champêtre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 25/01/2023 Affiché le **35**/01/2023

> Le Maire, Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

⁻ cerțifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

⁻ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.